

Un engagement collectif pour valoriser les AOC et relever les défis de demain

LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉLUS MOBILISÉS POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE VITICOLE : ÉCHANGES AVEC JEAN-FRANÇOIS PORTARRIEU, DÉPUTÉ DE LA HAUTE-GARONNE ET CO-PRÉSIDENT DE L'ANEV

Depuis sa création en 1999, l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV) fédère les élus engagés dans la défense et la promotion des territoires viticoles français. Protection des AOC, développement de l'œnotourisme, transmission des savoir-faire ou encore adaptation aux nouvelles exigences agro-écologiques étant autant d'enjeux majeurs nécessitant une mobilisation continue des acteurs locaux et nationaux. Jean-François Portarrieu, député de la Haute-Garonne et co-président de l'ANEV, revient sur ces enjeux majeurs de la filière et le rôle à jouer par les élus, en accompagnement des AOC, dans ce cadre.



Jean-François Portarrieu, député de la Haute-Garonne et co-président de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV).

« Le Paysan Vigneron » - L'Association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV) regroupe plusieurs centaines d'élus engagés dans la défense et la promotion de la filière viti-vinicole française. Créée en 1999, elle fête cette année ses 26 années d'existence. Pouvez-vous nous rappeler les fondements, l'évolution et le rôle de l'ANEV aujourd'hui ?

Jean-François Portarrieu, député de la Haute-Garonne et co-président de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin - L'Association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV) a été créée en 1999 par des élus soucieux de défendre les territoires viticoles et porter leur voix auprès des pouvoirs publics. Dès son origine, elle s'est donnée pour mission de fédérer les collectivités de toute la France (communes, départements et régions) autour des enjeux communs à nos territoires viticoles. En 26 ans d'existence, l'ANEV s'est développée comme un réseau national transpartisan, rassemblant plusieurs centaines d'élus issus de tous les horizons politiques et géographiques. Cette diversité fait sa force : elle permet d'agir ensemble, au-delà des clivages, en faveur des territoires viticoles pour valoriser leur richesse et leur diversité. L'ANEV accompagne aussi ses membres face aux défis économiques et environnementaux, en relayant ces problématiques auprès des instances nationales. Elle se positionne donc comme un espace de dialogue et d'action, où les élus peuvent

partager leurs expériences, mutualiser leurs solutions et défendre les intérêts de leur territoire.

C'est par exemple le cas avec le Prix national de la préservation du patrimoine viticole (PPPV), que l'ANEV a créé en 2007 pour soutenir les initiatives et projets locaux d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique... et c'est un vrai succès chaque année !

« Le Paysan Vigneron » - L'ANEV se positionne « comme un espace de réflexion sur la place du vin dans notre société ». Quelle est la vision de cette association transpartisane sur les enjeux des appellations d'origine contrôlée aujourd'hui ?

Jean-François Portarrieu - Les AOC ne sont pas seulement un label de qualité : elles représentent l'identité des territoires viticoles. Elles assurent un lien fort entre le vin, les savoir-faire traditionnels et les terroirs, et contribuent au développement économique de nos régions. Aujourd'hui, les organismes de défense et de gestion (ODG) renforcent leurs cahiers des charges en y intégrant des mesures environnementales, au travers de dispositions agro-écologiques (DAE), d'ailleurs encouragées par l'INAO.

Les AOC permettent également de valoriser des savoir-faire et garantir la notoriété de productions qui ne peuvent pas être délocalisées. Pour répondre aux défis du changement climatique et aux attentes des

consommateurs, les ODG innovent : nouveaux cépages, réduction de l'empreinte carbone de la filière, etc. Les appellations d'origine ne protègent pas seulement un héritage : elles sont aussi des leviers d'innovation et de résilience, au service d'une viticulture enracinée dans son terroir et ouverte sur l'avenir.

« Le Paysan Vigneron » - Les AOC contribuent à la préservation des paysages et du patrimoine viticole local. Comment promouvoir, encourager et contribuer le développement de ces initiatives locales ?

Jean-François Portarrieu - L'AOC est un outil pertinent pour préserver et valoriser le patrimoine viticole : elle garantit le lien entre le produit, les savoir-faire et les paysages, et contribue au développement économique des territoires.

De nombreuses collectivités s'engagent à promouvoir ce patrimoine, et il nous semble important d'encourager ces initiatives, notamment au travers du Prix national de la préservation du patrimoine

L'actualité de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin en trois questions : rencontre avec Amaury Lesaint, directeur de l'ANEV

« Le Paysan Vigneron » - Les candidatures pour le Prix national de la préservation du patrimoine viticole 2025 sont désormais ouvertes, avec une nouvelle distinction en trois catégories pour mieux représenter la diversité des collectivités. Le prix a évolué en 2024 et s'enrichira encore cette année. Pouvez-vous nous parler de son évolution ?

Amaury Lesaint, directeur de l'ANEV - L'ANEV remet chaque année, et ce depuis 2007, le Prix national de la préservation du patrimoine viticole (PPPV) pour récompenser les initiatives exemplaires menées par les collectivités en faveur de la valorisation du patrimoine viticole sur leurs territoires. Dijon Métropole s'est ainsi vue désignée lauréate de l'édition 2024, pour la remarquable rénovation de l'hôtel Bouchu, dit d'Esterno, devenu récemment le nouveau siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) à l'occasion de son centième anniversaire. Deux communes se sont également vues décerner le prix « coup de cœur du jury » cette année :

- Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or) pour son projet pédagogique de « vignecole », visant à faire découvrir aux écoliers le cycle de la vigne et le travail des vigneron.

- La communauté de communes Albères, Côte Vermeille et Illiberis pour la réhabilitation ambitieuse du Mas Reig, à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), un lieu emblématique datant de 1206, devenu un pôle de formation, œnotouristique et événementiel, tout en offrant des services partagés à la filière viti-vinicole. Pour cette édition 2025, le format du prix

a évolué face à la diversité croissante des candidatures et à la nécessité de récompenser des projets aux dimensions et aux moyens variés : trois catégories de collectivités seront désormais distinguées, en fonction de leur taille, afin de mieux représenter l'ensemble des initiatives soumises. **Les candidatures sont ouvertes du 15 avril au 15 juillet 2025. Les collectivités souhaitant participer sont invitées à soumettre leur dossier sur le site Internet de l'ANEV (www.elusduvin.org).**

« Le Paysan Vigneron » - Après une première édition en 2024, l'ANEV organisera-t-elle un colloque en 2025 ?

Amaury Lesaint - Cet événement a vocation à devenir un événement annuel, conçu à l'attention des élus viticoles, sur des thématiques impactantes pour leurs territoires. L'ANEV, fidèle à ses missions, offre à travers ce colloque un espace de dialogue et de réflexion destiné aux décideurs locaux, afin de faire avancer des solutions concrètes en faveur de la préservation de notre patrimoine viticole. Après avoir abordé en 2024 les enjeux de la durabilité et de l'urbanisme dans les territoires viticoles, notre association organisera son prochain colloque annuel **le 7 novembre 2025 à Toulouse**. Cette nouvelle édition sera l'occasion pour les élus de se réunir et d'échanger sur l'opportunité et les moyens de développer l'œnotourisme, un enjeu majeur pour dynamiser leurs territoires viticoles. Restez informés !

« Le Paysan Vigneron » - Et en termes de gouvernance, comment évolue l'association aujourd'hui ?



Amaury Lesaint, directeur de l'ANEV.

Amaury Lesaint - L'ANEV a procédé, lors de son dernier conseil d'administration, à l'élection de Gérard Forcada, maire de Lézignan-Corbières, en tant que vice-président. Il rejoint ainsi Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, et Jérôme Sourisseau, représentant des collectivités locales et président de Grand Cognac, en tant que vice-président, aux côtés des co-présidents Jean-François Portarrieu, député de la Haute-Garonne, et Christian Klinger, sénateur du Haut-Rhin. Cette élection renforce ainsi la présence d'élus locaux engagés pour contribuer aux actions menées par l'association pour soutenir les élus des régions viticoles, œuvrer à la préservation de leur patrimoine viticole et relever les défis économiques, environnementaux et sociétaux auxquels ils sont confrontés sur leur territoire.

Propos recueillis par Nina Couturier

© Vincent LÉGLANTIER



Vincent Léglantier, secrétaire général de l'ANEV.

« En tant que viticulteur, mais aussi en tant que secrétaire général de l'ANEV et élu d'une commune viticole, je suis chaque jour confronté aux défis de notre filière. Nos vignes portent notre histoire et nous devons, ensemble, préserver et défendre notre patrimoine viticole.

Nos territoires portent une histoire, un savoir-faire, une passion qui doivent être préservés et valorisés. Je tiens dans ce cadre à souligner l'importance de nos actions en faveur du patrimoine viticole, notamment portées au travers du Prix national de la préservation du patrimoine viticole (PPPV), récompensant chaque année des projets exemplaires, engagés et portés par des collectivités et des acteurs mobilisés sur leurs territoires ».

Vincent Léglantier
Secrétaire général de l'ANEV

viticole (PPPV). A ce titre, la ville de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or) se verra remettre le 28 mars prochain le prix « coup de cœur du jury » pour récompenser son projet de « vigne-école » qui permet de transmettre ces savoir-faire viticoles.

« Le Paysan Vigneron » - Quel est le rôle des élus locaux et nationaux dans la valorisation et la protection des AOC des

territoires et comment les AOC viticoles doivent-elles s'inscrire dans les projets de territoire ?

Jean-François Portarrieu - Les élus peuvent s'impliquer dans la valorisation et la protection des AOC de multiples façons. Ils peuvent par exemple intégrer les enjeux des AOC dans les projets de territoire, en soutenant des initiatives d'œnotourisme,

d'adaptation des pratiques viticoles au changement climatique ou de protection des paysages emblématiques de leurs vignobles.

Des démarches en lien avec celles des élus nationaux, les parlementaires, qui doivent s'assurer que les politiques publiques encouragent et valorisent ces actions et encouragent l'attractivité des territoires, notamment par une meilleure prise en

Pour aller plus loin : d'un colloque à l'autre

Retour sur le colloque organisé par l'ANEV du 7 novembre 2024

« Le Paysan Vigneron » - Vous avez notamment été à l'initiative du dernier colloque de l'ANEV, organisé le 7 novembre 2024 au palais du Luxembourg. Pouvez-vous nous en dire plus sur les ambitions de cet événement et les perspectives qu'il a ouvertes pour les territoires viticoles ?

Jérôme Sourisseau, vice-président de l'ANEV représentant les collectivités territoriales et président de la communauté d'agglomération Grand-Cognac - Ce colloque a marqué un temps fort dans la vie de notre association, offrant un espace d'échanges constructifs et de réflexion collective. Organisé au Sénat, lieu de représentation des collectivités territoriales, cet événement a réuni plus d'une centaine d'élus locaux, de parlementaires, d'experts et d'acteurs de la filière viticole mobilisés pour réfléchir à l'avenir de nos territoires viticoles face à nombreux défis auxquels ils font face. Au travers de deux tables rondes théma-

tiques, nous avons abordé plusieurs de ces enjeux cruciaux :

- **L'adaptation au changement climatique**, avec la multiplication des aléas climatiques qui imposent une adaptation urgente et structurée. Nos territoires sont à la croisée des chemins, et cette réalité nous oblige à repenser nos modèles pour assurer leur résilience.
- **La conciliation des usages entre urbanisation et préservation du patrimoine viticole**, notamment la question des distances de sécurité entre habitations et vignes. Cette problématique, complexe et souvent source de tensions, place les élus locaux face à des injonctions contradictoires. Ils doivent en effet trouver un équilibre entre les règles administratives, les attentes des populations et la nécessité de préserver notre héritage viticole. En tant qu'association d'élus, l'ANEV a la responsabilité d'accompagner ces transitions et de porter la voix des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics.



Jérôme Sourisseau, vice-président de l'ANEV et président de Grand-Cognac.

Ce colloque a été un premier jalon pour nourrir une réflexion commune et inspirer des évolutions réglementaires adaptées aux réalités locales. Fidèle à sa mission, l'ANEV continuera son plaidoyer pour que les politiques publiques prennent mieux en compte les spécificités de nos territoires.

En 2025, nous poursuivrons cette dynamique en explorant une thématique stratégique pour l'avenir de nos vignobles : l'œnotourisme.

Propos recueillis par Nina Couturier



Colloque ANEV 2024 au palais du Luxembourg, à Paris : « Viticulture, durabilité et urbanisme » !



compte de chaque spécificité des territoires viticoles. Comme par exemple une AOC exportant sa production à 97 % comme le cognac. J'ai une pensée particulière pour ses viticulteurs, auxquels nous apportons tout notre soutien dans le contexte difficile actuel.

Ces derniers sont indûment et durement impactés par la situation géopolitique sur leurs deux principaux marchés : les

mesures de rétorsion imposées par les autorités chinoises et le retour du risque des taxes américaines.

Cette situation met en péril l'équilibre économique de toute une région, mais aussi de toutes ses autres appellations et filières viticoles, comme le pineau des Charentes. Il est crucial de défendre cette filière, son savoir-faire d'exception et les territoires qui en vivent.

Cap sur le colloque du 7 novembre 2025 consacré à l'œnotourisme

Christophe Plassard, député de la Charente-Maritime et membre du conseil d'administration de l'ANEV – En tant que député de la 5^e circonscription de Charente-Maritime, je suis particulièrement fier de représenter un territoire qui est non seulement une destination touristique de premier plan, mais aussi un terreau fertile pour le développement de l'œnotourisme.

Notre territoire, riche de son patrimoine viticole et de ses paysages exceptionnels, possède tous les atouts pour attirer et séduire les visiteurs du monde entier.

L'œnotourisme peut jouer un rôle crucial dans l'attractivité de nos territoires. Il permet de valoriser nos vignobles, nos savoir-faire traditionnels et notre art de vivre. En offrant aux touristes des expériences authentiques et mémorables, cela renforcerait l'image de la Charente-Maritime comme une destination de choix, où la qualité de vie et la préservation du patrimoine naturel sont au cœur de nos préoccupations.

Le développement de l'œnotourisme est un levier économique puissant. Il stimule l'activité locale, crée des emplois et favorise l'émergence de nouvelles initiatives entrepreneuriales. Les retombées économiques ne doivent pas seulement bénéficier aux communes touristiques, mais aussi à leurs voisines, contribuant ainsi à un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble du territoire. Surtout, l'œnotourisme serait un complément de revenu indispensable à nos vigneronnes et à l'écosystème agricole.

Autour de Royan et de Saintes, mais aussi sur l'île d'Oléron, dont le pineau bénéficierait de la dénomination géographique complémentaire « pineau des Charentes », nous avons un potentiel immense à exploiter. En mettant en avant nos atouts œnotouristiques, nous pouvons attirer davantage de visiteurs et dynamiser l'économie locale, grâce à l'hôtellerie-restauration et aux commerces profitant de la fréquentation.

L'ostréiculture, avec ses cabanes de dégus-

tation, a déjà su allier production, tourisme et vente directe. En faisant de même, la viticulture trouverait là un fort levier de croissance.

Je suis convaincu que l'œnotourisme est une opportunité formidable pour notre région. Au niveau national, l'œnotourisme a les capacités de contribuer au développement économique de l'ensemble des territoires viticoles et de les faire connaître au-delà de nos frontières. C'est en valorisant nos spécificités, en innovant et en concertant élus, restaurateurs, commerçants et agriculteurs que nous pourrions continuer à attirer et à fidéliser les touristes, pour le plus grand bénéfice de tous.

Propos recueillis par Nina Couturier



© Christophe PLASSARD

Christophe Plassard, député de la Charente-Maritime et membre du conseil d'administration de l'ANEV.

« Le Paysan Vigneron » – Entre tradition et innovation, quels sont selon vous les enjeux pour les AOC viticoles à l'horizon 2050 ?

Jean-François Portarrieu – Les AOC viticoles feront face à des enjeux complexes d'ici 2050. D'un côté, les AOC portent une identité et des traditions historiques qui font leur force et leur notoriété. Elles incarnent un lien unique entre les savoir-faire locaux et leurs terroirs. Préserver et valoriser ce patrimoine culturel est essentiel pour maintenir l'attractivité des territoires viticoles que nous représentons, notamment dans le cadre du développement de l'œnotourisme.

Les AOC doivent également s'adapter à des mutations profondes : changement climatique, transitions agro-écologiques, évolution des modes de consommation associée à l'exacerbation des tensions géopolitiques... L'innovation est plus nécessaire que jamais, qu'elle soit technologique, organisationnelle ou sociale, pour assurer la résilience de notre secteur viticole. C'est essentiel car il est absolument impossible d'imaginer notre pays sans ses vignes !

« Le Paysan Vigneron » – Le Gouvernement a lancé une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (IA) en 2018, aujourd'hui en pleine accélération. Quel regard portez-vous sur cette « quatrième révolution industrielle » ?

Jean-François Portarrieu – L'essor de l'IA va impacter l'ensemble des secteurs et transformer l'agriculture et la viticulture. Comme toute innovation de rupture, elle présente à la fois des opportunités mais aussi des menaces bien réelles. L'IA peut ainsi optimiser la gestion de l'eau ou des intrants, et permettre de mieux s'adapter aux effets du changement climatique. Mais cette transition doit être abordée avec beaucoup d'attention car la question des données, de leur propriété et de leur utilisation est également cruciale. Le déploiement de l'IA doit s'inscrire dans une réflexion collective de tout le secteur.

« Le Paysan Vigneron » – Comment garantir un développement équilibré des territoires viticoles face à ces mutations annoncées ?

Jean-François Portarrieu – Le dialogue entre tous les acteurs est fondamental. C'est dans cet esprit d'échange que nous organisons chaque année un colloque sur une question majeure pour le secteur. Le prochain aura lieu le 7 novembre 2025 à Toulouse, une des grandes villes membre de l'ANEV, sur le thème de l'œnotourisme avec la présence, pour la première fois, d'élus d'autres pays européens.

Propos recueillis par Nina Couturier

Le Paysan

VIGNERON

REVUE RÉGIONALE
VITI-VINICOLE
DES CHARENTES ET DU BORDELAIS

www.lepaysanvigneron.fr



LES VINS DE LIQUEUR,
entre tradition et modernité

CANDIDATEZ AU PRIX NATIONAL DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE (PPPV)



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN

Prix national
de la Préservation
du Patrimoine
Viticole 2023



anev
LES ÉLUS DE LA
VIGNE ET DU VIN

EDITION 2025

L'ANEV REMET DEPUIS PLUS DE 15 ANS LE PPPV AFIN D'ENCOURAGER LA PROMOTION ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL LIÉ À LA VIGNE ET AU VIN.

CANDIDATEZ DU 15 AVRIL AU 15 JUILLET 2025

TROIS CATÉGORIES DE COLLECTIVITÉS DISTINGUÉES AFIN DE TOUJOURS
MIEUX REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DES INITIATIVES SOUMISES.

